Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 64 (1984)
Heft: 1

Rubrik: Flash sur les entreprises franco-suisses

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

FLASH SUR LES ENTREPRISES FRANCO-SUISSES

Le groupe suisse **Nestlé** vient de conclure un accord pour acheter la firme française **Produits ophtalmiques stériles (POS)**, située à Kayserberg (Haut-Rhin). L'accord avec les actionnaires de POS doit encore être approuvé par le gouvernement français. POS emploie 230 personnes et a réalisé en 1983 un chiffre d'affaires d'environ 85 millions de francs français. La firme fabrique des médicaments ophtalmiques, des solutions d'entretien pour lentilles de contact et des produits dermatologiques. Cette acquisition permettra à Alcon (filiale américaine de Nestlé) de « renforcer sa position sur le marché français et de bénéficier de nombreuses synergies avec POS dans le domaine de la recherche, de la fabrication stérile et de l'exportation ».

●

La Compagnie aérienne **Swissair** a annoncé un renforcement de sa présence sur l'aéroport binational de Bâle-Mulhouse, grâce notamment au doublement de ses vols à destination de Paris. En collaboration avec **Crossair**, Swissair assurera **dès le mois de mai douze liaisons hebdomadaires à destination de Paris.** Des Saab Fairchild Cityliners (33 places) de Crossair remplaceront les DC-9 (95 places) jusqu'à présent affectés à la ligne par Swissair.

●

Si le total des emprunts français émis sur le marché suisse des capitaux a fortement diminué de 1982 à 1983 (de 2,9 à 1,18 milliard de francs suisses), ce mouvement ne tient pas compte des emprunts effectués sur le marché suisse par des **filiales suisses de sociétés françaises**, ni des opérations engagées par des emprunteurs français avec certaines « centrales » institutionnelles collectrices de fonds publics. Parmi ces dernières, il faut citer la société Eurofima à Bâle pour le financement du matériel ferroviaire, dont le principal organisme emprunteur, en 1983, a été la **SNCF**.

Quant aux émissions publiques de filiales de sociétés françaises, ce sont principalement **Renault-Holding** à Zoug et **Michelin financière** à Bâle qui ont recouru au marché suisse en 1983. Dans les deux cas, les emprunts étaient destinés à financer des opérations internationales des sociétés mères. Pour ce qui concerne la Compagnie financière Michelin, elle a émis un emprunt de 100 millions de FS (augmenté à 120 millions) à 5,5 % sur dix ans. A cette occasion, Michelin financière a publié son premier bilan consolidé, qui tient également compte des participations non majoritaires (20-50 %) de la société. Au 31 décembre 1982, ce bilan se montait à 12 milliards de FS, en augmentation d'un milliard par rapport à 1981. Dès lors, **en termes de bilan, Michelin est, de loin, la première société financière suisse. En deuxième position arrive Renault Finance** à Lausanne, avec un bilan de 4,573 milliards de FS au 31 décembre 1982.

Au même moment, on comptait en Suisse 95 sociétés financières soumises à la loi fédérale sur les banques, dont 62 en mains étrangères. La moyenne des bilans de ces sociétés financières s'établissait à 163,5 millions de FS à fin 1982, en augmentation de 20 % par rapport à l'année précédente. Les sociétés financières en mains étrangères totalisaient pour leur part une somme de bilan cumulée de 13,5 milliards de FS, soit en moyenne 217,5 millions par société, en augmentation de 27 % par rapport à fin 1981 (*Pour des raisons que nous ignorons, Michelin financière n'est pas prise en compte par les statistiques de la Banque nationale suisse.*).

●

La Société **Astral**, fabricant français de peintures, qui est contrôlée par le groupe hollandais AKZO, a conclu un accord commercial avec la Société Mäder France, filiale du **groupe suisse Mäder.**

Astral a cédé de la sorte les équipes et la clientèle d'une partie de son département « industrie générale » à Mäder France. L'objectif d'Astral est de limiter son activité peintures industrielles à quelques grands marchés : automobile, aviation, marine.

●

Rhône-Poulenc-Textile à Besançon vient de reprendre une des activités de la **Société Hospal, filiale de Rhône-Poulenc et de Sandoz,** la fabrication de pipettes en plastique pour la chimie fine et le secteur de la santé. La Société Hospal s'axera davantage sur des projets de pointe, qu'elle confiera à une unité spécialisée.

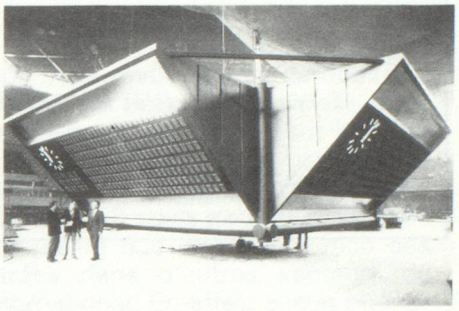

Le nouveau **Palais Omnisports de Paris-Bercy**, inauguré le 24 janvier 1984, a été doté d'un tableau d'affichage réalisé par la Société des **Montres Longines.** Un gigantesque panneau (4 faces de 7,5 m de côté), susceptible de communiquer toutes les informations de temps, au 1 000e de seconde, a en effet été installé par la firme de Saint-Imier, choisie parmi de nombreux concurrents.

●

L'accord entre la Suisse et les Communautés européennes concernant le traitement réciproque en matière de **droit d'établissement des assurances non-vie** – paraphé le 25 juin 1982 – n'a toujours pas été ratifié par les Communautés : au sein du Comité économique et social (CES), certaines critiques relèvent qu'au stade actuel une telle ratification serait prématurée, en raison, notamment, du monopole dont jouissent dans dix-neuf cantons suisses, les établissements de droit public en matière d'assurance des immeubles (bâtiments, murs nus). Du côté suisse, on observe que ces établissements cantonaux sont nommément exclus du bénéfice de l'accord, de même qu'en sont exclues vingt sociétés d'assurance-incendie des Communautés. Quant à la limitation du marché suisse qui en résulte, elle vaut également pour les compagnies privées suisses. En réalité, 52 % (1982) du marché de l'assurance-incendie suisse reste libre. D'autre part, il faut tenir compte qu'en matière d'assurance la Suisse offre de nombreuses possibilités aux compagnies, qui dans les pays de la Communauté, tombent sous la responsabilité des assurances étatiques. Les Suisses rejettent enfin l'argument selon lequel cet accord entraînerait une fuite des capitaux vers la Suisse. En effet, selon les lignes directrices de coordination de la Communauté de 1973, les compagnies d'assurance disposent d'ores et déjà de la liberté de placer des éléments de leur capital propre (marge de solvabilité). Même sans l'accord, de tels placements en Suisse peuvent se faire.